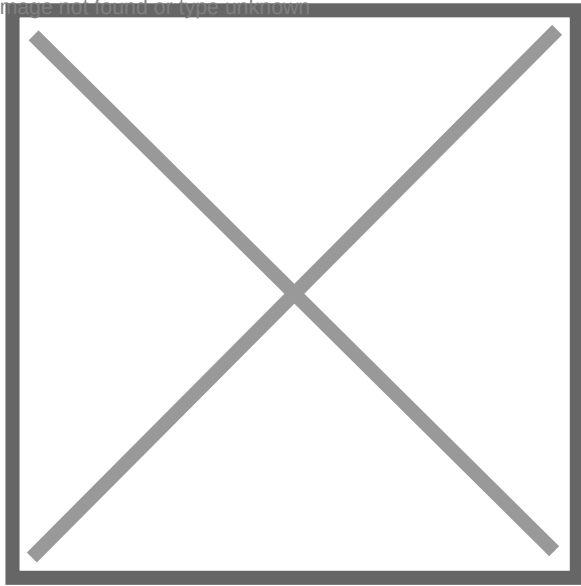


Image not found or type unknown



Conflit familial et absence de jugement héréditaire

Par **OHADA**, le **20/02/2008** à **18:41**

Bonjour, je suis fils aîné d'une famille de cinq enfants . Et depuis déjà cinq ans, nous(les cinq enfants) sommes orphelin . Au sortir de la réunion de famille, aucun partage héréditaire ou testament n'a été établi pour la succession des héritiers. Et depuis lors , les neveux de notre défunt père, cherchent par tout moyen à nous arracher la maison et autres biens laissés par notre père .
Quels arguments pouvons nous évoquer pour les ramener à la raison et leur faire prendre conscience que nous connaissons nos droits? Et quels sont nos droits ?
Quels sont vos conseils ?

Par **dubus**, le **26/03/2008** à **08:55**

dès lors que vous êtes vraiment les enfants de votre père (voir votre livret de famille ou les extraits de naissance en mairie), vous êtes héritiers réservataires en droit français et vos cousins n'ont aucun droit sur la succession .
(Sauf le cas , non précisé ou votre père serait de nationalité étrangère avec des biens situés dans son pays d'origine ?)
Dubus